## PROCEDURE POUR DECLARER UN SINISTRE

Pour déclarer un sinistre, il convient de nous transmettre par courrier (TERRASSUR Courtage - BP 13 - 25800 VALDAHON) ou par mail (terrassur@terrassur.fr) les éléments ciaprès et de nous les transmettre dans les meilleurs délais.

#### En cas de frais vétérinaire

- Facture du vétérinaire mentionnant le nom du chien, son identification et les circonstances de l'accident
- Une déclaration des circonstances de l'accident (voir formulaire ci-dessous)
- Certificat de soins pour chiens de chasse complété par le vétérinaire (voir au verso)
- L'attestation d'assurance sur laquelle figure le nom du chien blessé
- Votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB) pour le versement de l'indemnisation

#### En cas de mort du chien

- Certificat de décès / Facture de vétérinaire mentionnant le nom du chien, son identification et les circonstances de l'accident
- Le certificat de pedigree du chien si celui-ci en possède un
- Une déclaration des circonstances de l'accident (voir formulaire ci-dessous)
- Certificat de soins pour chiens de chasse complété par le vétérinaire (voir au verso)
- L'attestation d'assurance sur laquelle figure le nom du chien décédé
- Votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB) pour le versement de l'indemnisation

Le traitement de votre dossier ne pourra être fait qu'à partir d'un dossier complet.

## **DECLARATION DE SINISTRE CHASSE**

Assuré : M Mme, Sté :	
Adresse:	
Tel :	Mail :
Contrat :	
Sinistre survenu le :	
Lieu du sinistre :	
Chien concerné :	
Circonstances précises :	
	Le :

Signature de l'assuré :

# CERTIFICAT DE SOINS POUR CHIENS DE CHASSE

Ce certificat doit être rempli par votre vétérinaire et transmis avec votre déclaration de sinistre et la facture des soins vétérinaires.

facture des soins vétérinaires.	
Nom du chien blessé : N° de tatouage/puce électronique :	
Localisation des plaies :	
Description des plaies (entourer):  Unique – Multiples – Souillée – Surinfectée  Cutanée – Musculocutanée  Perforant le thorax – Pneumothorax – Hernie diaphragmatique  Perforant l'abdomen – Eventration – Hernie  Yeux – Bouche – Nez – Oreille – Queue  Section tendineuse ou ligamentaire  Hémorragie  Externe – Interne  Modérée – Importante  Entorse – Luxation - Fracture  Foyer ouvert - Foyer fermé  Protocole anesthésique :	
Description de l'acte chirurgical :	
Hospitalisation : □ oui □ non Soins en hospitalisation :	

Traitement prescrit:

Pronostic (possibilité de complications, visite de contrôle à prévoir....):

Date, cachet et signature du vétérinaire.

### Information aux assurés et aux vétérinaires

La certification vétérinaire est soumise à de règles strictes.

Un vétérinaire ne peut attester que des faits dont il a vérifié lui-même l'exactitude.

L'attestation de faits inexacts ou antidatés est punie par la Loi :

<u>Le vétérinaire</u> risque une condamnation pénale à un an d'emprisonnement et 15000€ d'amende et une condamnation disciplinaire qui peut aller jusqu'à l'interdiction temporaire d'exercer.

<u>L'utilisateur</u> risque une condamnation pénale à un an d'emprisonnement et 15000€ d'amende ainsi qu'une annulation de son contrat d'assurance, ainsi que la restitution des indemnités injustement perçues.

La Compagnie se réserve le droit de faire procéder à une expertise de l'animal.

(Art 441-7 du Code pénal, Art R242-30 du Code rural, Art L113-8 du Code des Assurances)